



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/1197

2 juillet 2026

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT qui prennent part aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications

Objet: **Commission d'études 3 des radiocommunications
(Propagation des ondes radioélectriques)**

– **Proposition d'adoption par correspondance d'un projet de
Recommandation UIT-R révisée**

À sa réunion tenue le 26 juin 2026, la Commission d'études 3 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption d'un projet de Recommandation UIT-R révisée conformément au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9 (Procédure d'adoption par une Commission d'études par correspondance). Les titre et résumé du projet de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre.

La période d'examen durera deux mois, jusqu'au 2 septembre 2026. Si, au cours de cette période, aucun État Membre ne soulève d'objection, la procédure d'approbation par voie de consultation, prévue au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9 sera engagée.

Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption du projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et la Présidence de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments du projet de Recommandation mentionné dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <https://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: Titre et résumé du projet de Recommandation

Document: 3/41(Rev.2)

Ce document est disponible en format électronique à l'adresse:
<https://www.itu.int/md/R23-SG03-C/en>

Annexe

Titre et résumé du projet de Recommandation

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2108-1

Doc. 3/41(Rév.2)

Prévision de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles

Le projet de révision porte sur le modèle statistique d'affaiblissement dû à un groupe d'obstacles pour un trajet Terre-espace et pour les services aéronautiques décrit au paragraphe 3.3 de l'Annexe 1.

La révision consiste à abaisser la limite de fréquence inférieure utilisée dans la méthode de 10 GHz à 500 MHz.

Dans la Recommandation UIT-R P.2108-1, la répartition de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles dépend de l'angle d'élévation et de la fréquence; dans la proposition de révision, elle dépend en outre de l'altitude de la station au sol et de la hauteur médiane des obstacles.
